

## Recompositions spatiales et marginalisation sociale au centre

Le cas de Harar (Éthiopie), une ville du patrimoine mondial

*Spatial changes and social marginalization in the city centre: the case of Harar (Ethiopia), a world heritage city*

Pauline Bosredon

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/402>

DOI : 10.4000/gc.402

ISSN : 2267-6759

### Éditeur

L'Harmattan

### Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2011

Pagination : 47-65

ISBN : 978-2-296-96744-1

ISSN : 1165-0354

### Référence électronique

Pauline Bosredon, « Recompositions spatiales et marginalisation sociale au centre », *Géographie et cultures* [En ligne], 79 | 2011, mis en ligne le 30 janvier 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/gc/402> ; DOI : 10.4000/gc.402

---

---

# *Recompositions spatiales et marginalisation sociale au centre*

Le cas de Harar (Éthiopie), une ville du patrimoine mondial

*Spatial changes and social marginalization in the city centre: the case of Harar (Ethiopia), a world heritage city*

Pauline Bosredon

---

## Introduction

- 1 Au Nord comme au Sud, la patrimonialisation des centres urbains anciens, entendue comme leur classement dans un cadre réglementaire local, national ou international (patrimoine mondial), contribue à la différenciation des espaces urbains et à leur requalification. D'une part, la vieille ville classée est un espace choisi pour ses qualités intrinsèques comme la préservation d'un ensemble matériel ou la présence de traces historiques. D'autre part cet espace constitue un potentiel pour le développement du tourisme et le rayonnement de la ville. À Harar, ville secondaire éthiopienne dont le centre ancien a été classé en 2006 par l'Unesco, le projet patrimonial répond à deux enjeux principaux. Il peut constituer d'abord un outil de développement économique et social. Il peut aussi servir de support à des stratégies, voire à des crispations identitaires. À Harar, en effet, le patrimoine matériel et immatériel de la vieille ville, le Jugol, constitue pour un groupe d'habitants spécifique (les Hararis) une réalité inséparable de leur propre histoire. C'est à la lumière de ces stratégies qu'on observe la marginalisation de certains groupes jusqu'au cœur même de la ville patrimoniale.
- 2 Dans son acception courante, la marginalité caractérise les personnes vivant en marge de la société, en dehors de celle-ci. Par extension, « être en marge » peut signifier se situer à une distance plus ou moins grande d'une limite tout en s'y rapportant<sup>1</sup>. La seconde idée est qu'il existe des degrés d'éloignement par rapport à cette limite considérée comme normale et, par conséquent, plusieurs degrés de marginalité. La notion de marginalité

comporte enfin par ailleurs une dimension spatiale évidente et s'applique particulièrement bien à l'étude des milieux urbains, « *notamment à celle des extensions d'une ville, jugées et classées en fonction de la cité de base, point de départ clos et cadre de référence* » (Vernière, 1973 : 589). Au début des années 1950, lorsque le concept commence à être développé en Amérique latine, la *marginalidad* concerne déjà principalement dans la littérature brésilienne une réalité spatiale dans le contexte d'une croissance rapide des villes et d'une pauvreté péri-urbaine de plus en plus visible (Fassin, 1996 : 56). Elle caractérise la position périphérique des populations pauvres ainsi que leur mise à l'écart des grandes infrastructures (voies de communication, équipements collectifs, services urbains) et s'inscrit dans le cadre marxiste d'une double dépendance spatiale et économique. Cette approche distingue « *la marginalité telle qu'elle existe dans les pays industrialisés, qui sont en mesure de la combattre grâce à des politiques de protection sociale, et dans les pays dits en développement, qui n'ont ni les moyens ni la volonté de mettre en œuvre une véritable stratégie dans ce domaine* » (Fassin, 1996 : 58). Elle valide l'hypothèse d'une spécificité de la marginalité dans les pays du sud qu'Alexis Sierra et Jérôme Tadié formulent également de leur côté dans l'introduction d'un numéro de la revue *Autrepart* consacré à « *La ville face à ses marges* »<sup>2</sup>. À la marge considérée comme « *un problème social* » par les politiques urbaines (Sierra et Tadié, 2008), nous opposons toutefois une marge construite par les pouvoirs publics, un espace de relégation utile qui permet, comme nous le verrons dans le contexte de Harar, de mener à bien la transformation patrimoniale de la vieille ville par le rejet du non-patrimoine hors de ses murs.

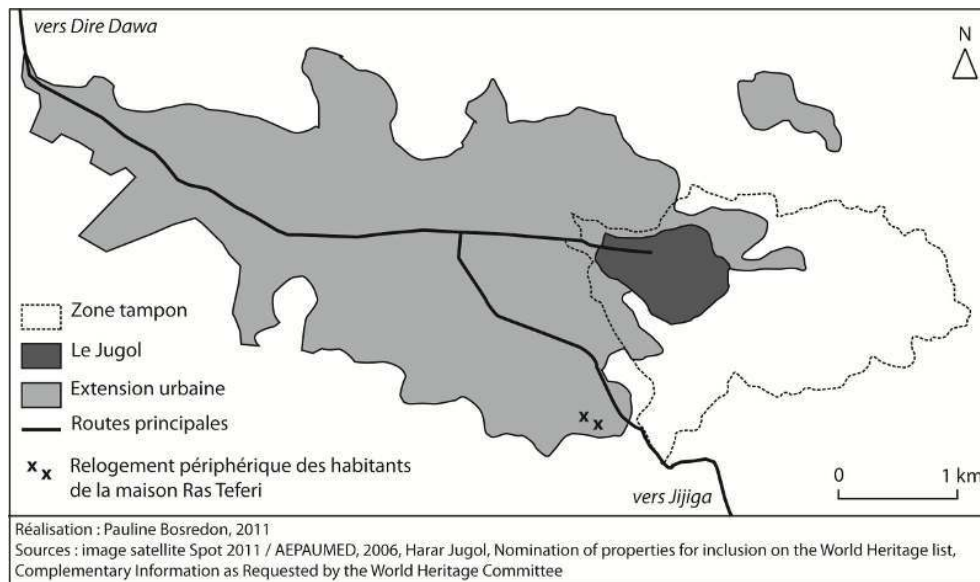
- 3 Car la marginalité est bien à la fois une position spatiale et un état social : elle traduit un processus de relégation et d'exclusion. Nous choisissons par conséquent d'aborder la marginalité dans ces deux dimensions où l'espace est un facteur déterminant mais insuffisant.
- 4 Si le facteur spatial (par exemple l'éloignement du centre ou l'enclavement) doit être pris en compte, les représentations dominantes (la dévalorisation dans les discours par exemple) prennent une part importante dans la marginalisation des espaces et des groupes sociaux, particulièrement dans le cas d'une ville patrimonialisée où la valeur des différents quartiers tient en grande partie à leur image.
- 5 Notre étude se situe à Harar, ville moyenne de l'Est éthiopien, capitale de la région hararie et figure emblématique à la fois du contexte des villes du sud et du contexte urbain éthiopien. Sa vieille ville est longtemps restée en retrait des projets de développement urbain et économique alors que l'ensemble de l'agglomération connaissait une croissance rapide sur les plans spatial et démographique. Harar est également marquée par une très forte pluralité ethnique, religieuse et sociale, assortie de passages de tension plus ou moins forte. La ville est enfin le cadre d'un retour récent des pouvoirs publics, à l'image des espaces urbains éthiopiens aujourd'hui. Elle incarne de nouvelles valeurs symboliques et économiques, renforcées par son classement patrimonial, qui justifient l'intérêt nouveau que lui portent les pouvoirs publics.
- 6 Après avoir présenté le système d'acteurs en jeu dans le processus de patrimonialisation de la vieille ville de Harar, nous montrerons comment le patrimoine peut être envisagé comme un processus normatif qui permet d'interroger le rapport entre normes et marges à Harar. Nous analyserons ensuite la manière dont la politique de l'État régional harari à l'œuvre dans la vieille ville se révèle créatrice de marges et de normes. Cette analyse permettra de mettre en lumière des phénomènes de marginalisation opérant à différentes échelles (celles du quartier, du voisinage et de la maison), à la fois dans les espaces



statut de région sont fondés sur des caractéristiques culturelles spécifiques. Or le Jugol (la vieille ville) joue pour les Hararis un rôle central exceptionnel dans cette culture.

- 10 Au niveau politique et institutionnel, un premier schéma directeur « pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine harari » a été réalisé par une équipe d'experts de l'Unesco dirigée par Flemming Aalund en 1985. Ce plan a contribué à la promotion des « biens meubles et immeubles »<sup>6</sup> du Jugol. En 1998, un nouveau schéma directeur est réalisé par le NUPI<sup>7</sup> (National Urban Planning Institute), dans lequel le Jugol n'est pas réellement défini comme une entité spécifique pour laquelle se posent des problèmes particuliers appelant des réponses précises. La véritable impulsion du projet de candidature de Harar à la liste du patrimoine mondial ne vient qu'au début des années 2000 et elle est exogène bien qu'elle ait été rapidement suivie d'une totale réappropriation. Le projet a en effet été initié par une équipe d'architectes français<sup>8</sup> nourrissant pour Harar un intérêt scientifique fondé essentiellement sur la valeur historique et architecturale de son bâti. La candidature de la ville a donc été établie sur les critères<sup>9</sup> prévus par l'Unesco sans que transparaissent les tensions locales qui la sous-tendent.
- 11 Ce processus patrimonial va se révéler producteur de normes à plusieurs niveaux.
- 12 Le patrimoine est en premier lieu strictement délimité dans l'espace. Il est normé parce qu'il est borné : sont en effet définis un périmètre du bien à classer, ainsi qu'une zone tampon assortie de contraintes (cf. carte 2). Dans le cas de Harar, la zone classée correspond au Jugol, premier noyau urbain entouré de murs élevés au XVI<sup>e</sup> siècle dans un objectif défensif. L'enceinte a ensuite pris la signification plus symbolique d'une clôture entre l'urbanité hararie et l'altérité que représente la campagne, ouverte et autrefois hostile. *Jugol* signifie d'ailleurs « le mur » en même temps que le terme désigne la première ville de Harar.

Carte 2 – Extension spatiale de la ville de Harar

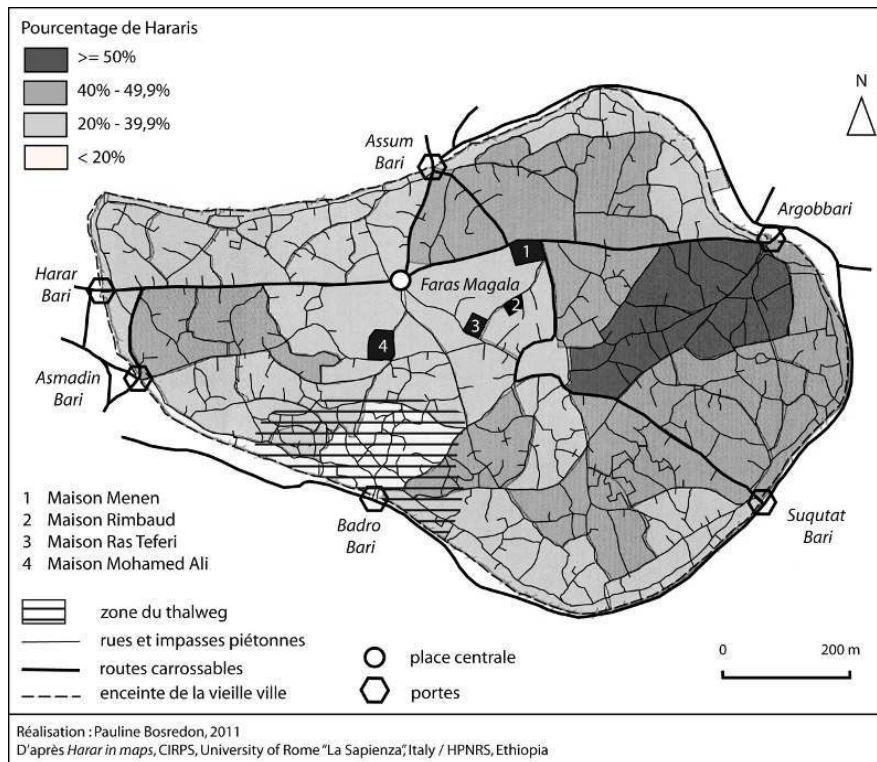


- 13 La zone tampon a quant à elle été définie en fonction des demandes de l'Unesco. L'histoire urbaine de Harar ainsi que la topographie expliquent la linéarité du développement de la nouvelle ville hors les murs qui s'étend vers l'ouest, le long de la route de Dire Dawa. Le Jugol apparaît donc aujourd'hui morphologiquement excentré, au contact de la campagne

agricole à l'est et de la ville moderne à l'ouest. L'Unesco a donc requis pour le classement que soit définie à l'est du Jugol une zone tampon d'où serait exclue toute activité autre qu'agricole, ce qui entraîne l'interdiction des constructions dans ce secteur.

- 14 Le patrimoine a ensuite fait l'objet d'une définition qui résulte de l'identification des objets patrimoniaux à l'intérieur d'un périmètre, ou de la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'ensemble contenu à l'intérieur de ce périmètre. Cette étape résulte d'un tri entre ce qui relève de l'ensemble patrimonial et ce qui est désigné en creux comme n'en faisant pas partie. Or le patrimoine entretient un lien très fort avec les identités sociales : puisqu'il est transmis, c'est qu'il appartient à un groupe ; il est utilisé comme une expression identitaire de ce groupe. Dans notre cas, il s'agit de « Harar, Jugol, la ville historique fortifiée »<sup>10</sup>. Le passage de l'indépendance de la cité État à la tutelle de l'Empire éthiopien de Ménélik au 19<sup>e</sup> siècle lors de la bataille de Chalenko en 1887 et l'entrée du pays dans la modernité ont été des facteurs de dégradation du rayonnement de Harar. C'est donc la sauvegarde d'un patrimoine constitué d'un bâti et d'une culture « traditionnels » qui est en jeu, mais aussi la perspective de voir reconnu par les instances internationales, et avant cela par les autorités fédérales, le premier site musulman d'Éthiopie. C'est là un véritable argument à Harar si l'on tient compte l'histoire de la ville et plus généralement de la région qui fut un pôle de diffusion de l'islam en Afrique de l'Est avant d'être conquis par l'Éthiopie chrétienne.
- 15 Une fois le patrimoine désigné et reconnu par le classement, le périmètre patrimonialisé est réglementé pour sa conservation. Ce cadre réglementaire est fixé à Harar par le Bureau de la conservation du patrimoine culturel du Jugol, principal organe de contrôle des pratiques dans le secteur classé. Le Bureau doit principalement prévenir les démolitions des maisons traditionnelles et les modifications faisant intervenir techniques et matériaux modernes.
- 16 Une « norme patrimoniale » émerge également dans les mots. Ce qui se réfère au patrimoine est désigné par les autorités publiques et les acteurs de la gestion patrimoniale par l'adjectif « culturel » : l'adjectif sert à opposer ce qui est le patrimoine et ce qui ne l'est pas. Les maisons culturelles désignent ainsi les maisons hararies dont l'architecture et les matériaux traditionnels sont désormais figés dans leur évolution possible. Par extension, d'autres maisons de tradition différente, les maisons indiennes par exemple<sup>11</sup>, sont également qualifiées de culturelles puisqu'on leur reconnaît une valeur historique, esthétique et potentiellement touristique<sup>12</sup>.
- 17 De la création de cette « norme patrimoniale » découle la distinction entre ce qui a vocation à disparaître du paysage patrimonial de la vieille ville classée et ce qui doit être préservé (quand la puissance publique protège), réhabilité (quand la puissance publique agit pour améliorer) ou mis en valeur (quand la puissance publique agit dans le sens d'un développement économique, exprimant l'objectif de rentabilité et le désir de donner à voir le patrimoine, de le rendre public et visible). La première catégorie concerne le bâti qui ne relève pas de l'architecture traditionnelle hararie, le bâti délabré voire en ruine et les quartiers en crise sur le plan sanitaire. Ces derniers se caractérisent par des égouts à ciel ouvert et des parcelles mal définies où les maisons, construites dans des matériaux précaires, sont dépourvues d'accès à l'eau et aux latrines. D'une manière générale, ce qui a vocation à disparaître ou être transformé correspond aux zones d'habitat non harari et aux populations majoritairement amhara et oromo. Le quartier particulièrement concerné est la zone de thalweg située au sud du Jugol autour de la porte Badro Bari (cf. carte 3).

Carte 3 – Le Jugol : différenciations ethniques et localisation des projets



## La politique de l'État régional harari pour la vieille ville classée créatrice de normes et de marges

- 18 Une fois la vieille ville classée, la puissance publique met en œuvre une politique en partie destinée à l'amélioration des conditions de vie des habitants, particulièrement difficiles dans le Jugol, mais aussi à une valorisation ciblée des éléments phares de patrimoine harari dans l'objectif de construire une vitrine urbaine propre à attirer touristes et investisseurs. Dans ce cadre, la région a une double ambition qui renvoie à la création de marges et de normes. La première est celle de mettre la vieille ville en cohérence avec son statut de ville du patrimoine mondial, c'est-à-dire d'y faire disparaître ce qu'on ne veut plus voir dans le paysage patrimonial. La seconde est de mettre en lumière certains hauts lieux de la ville de Harar et de la culture hararie. L'action politique de renouveau urbain intègre donc une combinaison complexe d'actions sur la ville, opérations urbanistiques à petite ou grande échelle, renouvellement des infrastructures, aménagement et requalification d'espaces délaissés, et de discours à la fois sur la ville et sur l'action menée.
- 19 Pour ce faire, la puissance publique agit à trois niveaux. Le premier niveau est celui de la réhabilitation, ou *upgrading* selon le terme anglais utilisé dans les services de la région et de la municipalité de Harar. Il est indispensable de répondre à l'urgence au plus vite : la situation sanitaire de la vieille ville l'exige. Plusieurs secteurs sont en effet de plus en plus préoccupants comme l'approvisionnement en eau potable et le problème sanitaire posé par un réseau d'égouts vieillissant et incomplet et des latrines en nombre très insuffisant<sup>13</sup>. Ces questions étaient déjà désignées comme prioritaires dans le dossier de classement à

l'Unesco et inséparables de tout projet proprement lié à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine.

- 20 La région envisage ensuite la démolition des maisons jugées incompatibles avec l'ensemble patrimonial. Il s'agit d'un projet politique vaste, mais pas encore d'une véritable programmation. Cinq cents maisons seraient ainsi vouées à la démolition, qu'elles soient illégales (par exemple adossées à l'extérieur du mur et rendues illégales par le classement et la réglementation qui en découle), en ruine ou très délabrées. Ne sont ici concernées que des maisons non hararies, ces dernières étant protégées.
- 21 La démolition concerne également des maisons dites « de *qebele* », sans valeur patrimoniale reconnue par les pouvoirs publics qui souhaitent les démolir dans un souci de dédensification<sup>14</sup> du tissu urbain de la vieille ville sans toutefois préciser la densité qu'ils estiment optimale. L'existence de ces logements s'explique par la nationalisation de la terre intervenue en Éthiopie en 1975, date de l'arrivée au pouvoir de la junte militaire (le Derg) et de son régime socialiste. Il s'agissait d'une collectivisation du foncier et d'une partie de l'immobilier, la loi interdisant en effet les logements secondaires et la pratique de la location privée. Les propriétaires de biens immobiliers ont pu conserver la propriété de la maison où ils vivaient, leurs autres biens ayant été confisqués et loués à loyers modérés par l'État. Ces logements représentent environ la moitié de l'ensemble résidentiel dans la vieille ville et sont loués à des loyers fixes depuis la date de la nationalisation des terres aux familles en principe les plus nécessiteuses. Les logements de *qebele* sont donc assimilables à des logements sociaux. Pour la majorité de ces familles, il s'agit d'une maison dans laquelle un des deux parents est né, les maisons de *qebele* se transmettant d'une génération à l'autre. Cette capacité à « hériter » du bail de location ne doit pas faire oublier pour autant que la région peut à tout moment décider de récupérer le logement, par exemple lorsqu'elle veut en changer l'usage, le transformer en local commercial ou le réhabiliter pour y installer une activité touristique comme ce fut le cas de la maison Rimbaud (cf. photo 1). Il est alors de la responsabilité du *qebele* de reloger la famille dans une autre maison de l'État à faible loyer.



Photo 1 – La maison Rimbaud (Harar, 2008)



© P. Bosredon

- 22 Il est enfin question de mise en valeur par des travaux d'embellissement et différents projets ciblant des édifices choisis pour devenir les monuments du patrimoine harari. Ces projets visent *in fine* la construction d'une vitrine urbaine. La région communique ainsi sur un certain nombre d'édifices à forte charge symbolique dont certains, comme les maisons Rimbaud et Ras Teferi, ont déjà fait l'objet de restaurations lourdes et sont d'ores et déjà fortement associés à l'image de la ville à l'extérieur. L'une des figures les plus porteuses de sens à Harar pour les étrangers, surtout les Français, est en effet celle de Rimbaud dont les Hararis ont bien saisi quel attrait elle pouvait représenter du point de vue touristique. La maison qu'habita Rimbaud lorsqu'il séjourna dans la ville n'existe plus aujourd'hui ; on lui a néanmoins attribué une autre demeure, magnifique maison indienne aux balcons de bois très travaillés que les services culturels français ont contribué à restaurer. Cette « Maison Rimbaud » est aujourd'hui une des images les plus fortes de Harar ; les guides touristiques et les sites Internet la mettent en avant pour en vanter la beauté. À l'intérieur se trouvent un centre de documentation sur Harar et un petit musée retraçant la vie du poète qui expose notamment toutes les photos connues à ce jour de son séjour africain.
- 23 La maison Ras Teferi, construite par le Ras Makonnen (père du Ras Teferi, futur empereur Haïlé Sélassié) au tournant du XX<sup>e</sup> siècle est également considérée comme l'un des édifices emblématiques de la ville. Elle est représentative d'un style architectural unique, mélangeant des caractères indiens et européens. Après avoir été la demeure d'enfance du Ras Teferi, elle accueillit plusieurs dignitaires de Harar et des marchands étrangers. Le rez-de-chaussée a été aménagé en musée afin d'accueillir les collections d'Abdullah Sherif, collectionneur privé d'objets anciens traditionnels (armes, bijoux, monnaie etc.).

- 24 D'autres projets de restauration et de mise en valeur sont en cours sur d'autres édifices destinés à devenir eux aussi des « hauts lieux » de la vieille ville patrimoniale. C'est le cas des maisons Menen et Mohamed Ali<sup>15</sup>, deux grandes maisons de style indien dans lesquelles vivent à l'heure actuelle de nombreuses familles. Il est prévu d'y installer, après restauration du bâti, un musée et un centre culturel.

Photo 2 – La maison Menen (Harar, 2008)



© P. Bosredon

- 25 Toutes ces maisons sont aujourd'hui dans un état de dégradation avancé. Les objectifs sont donc dans un premier temps de déplacer les familles résidentes, puis de restaurer les maisons et de réaliser des aménagements propres à les transformer en attractions pour les visiteurs.

## Des marginalisations qui prennent diverses formes

### Le déplacement : une marginalisation socio-spatiale par l'éloignement forcé

- 26 La question du déplacement et du relogement se pose d'abord pour les habitants concernés par une opération de dédensification et de mise en valeur de la vieille ville, c'est-à-dire des démolitions de maisons non traditionnelles ou le changement d'usage d'édifices auparavant résidentiels. Le projet est lié à la mise en valeur du patrimoine : il convient d'aérer, d'embellir et de rendre attractive la vieille ville. Dans le *subqebele* 05, l'administrateur précise avoir déjà évoqué avec la municipalité la façon dont les autorités pouvaient reloger ces résidents expulsés. La plus grande difficulté selon lui est de leur faire quitter leur quartier, leur *afocha*<sup>16</sup> ou leur *eder*, leur *equb*<sup>17</sup>, les *awash*<sup>18</sup> où ils vont en

famille ou avec leur *afocha* etc. La plus grande difficulté est le déracinement et la dislocation des liens sociaux que l'éloignement provoquera.

- 27 Les programmes de déplacement et de relogement les plus avancés sont liés aujourd'hui à la décision prise par la région de faire du cœur de la vieille ville le lieu des attractions touristiques (musées, restaurants, hôtels...). Cinq projets ont d'ores et déjà été identifiés.
- 28 Le premier concerne la maison Ras Teferi dont les anciens occupants ont été relogés dans de petites maisons bâties hors les murs (en périphérie). La maison Ras Teferi accueillait vingt familles, dont sept venaient en réalité de la Maison Rimbaud qui avait fait l'objet en 2001 d'une première expulsion de ses résidents. À sept ans d'intervalle, ces familles ont donc été contraintes au relogement par deux fois, une première fois à proximité de leur lieu de résidence, la seconde en périphérie urbaine (cf. carte 2).
- 29 Un entretien avec une mère de famille, ex-résidente de la maison Ras Teferi, nous renseigne sur les conditions de ce déplacement. La famille compte huit personnes, la mère et ses sept enfants, qui vivent dans une maison composée de deux pièces, d'une cuisine et d'un bloc sanitaire sans eau courante. *« La difficulté, c'est d'avoir des enfants qui continuent d'aller à l'école dans le Jugol. Cela fait neuf mois qu'on est installé et pour l'instant on ne paie pas de loyer. On ne paie que l'eau et l'électricité. On espérait une compensation financière mais on n'a rien eu. Pour les jeunes, c'est peut-être bien de quitter la maison Ras Teferi. Mais pour moi... j'aurais préféré rester là-bas. C'est très dur pour tout le monde de vivre ici. On attend des améliorations comme l'eau courante chaque jour. »*<sup>19</sup> Le relogement des familles s'est fait à l'extérieur de la vieille ville, loin du quartier d'origine et du voisinage, et continuera de s'opérer à distance du Jugol pour les prochaines familles concernées par un déplacement. Cette situation crée un problème au niveau de l'accès à l'emploi, certains gagnant leur vie grâce à la fréquentation touristique de la vieille ville. Le réseau social et familial s'en trouve également distendu, notamment pour le cas – majoritaire – des individus appartenant à un *afocha* ou un *eder*, ces associations de quartier qui prennent une part importante dans la vie sociale de leurs membres.
- 30 C'est la fabrication de ces marges urbaines qui permet aux pouvoirs publics de parvenir au desserrement de la vieille ville (en termes de densité de bâti et de densité d'occupation), à la sélection du patrimonial et du culturel dans la vieille ville et à l'éviction du non patrimonial et du non culturel au dehors. Il s'agit en quelque sorte de la construction d'un espace de « soupape » (Dorso, 2008) qui rend possible la transformation patrimoniale de la vieille ville. Mais à la différence de la soupape décrite par F. Dorso à Istanbul, un espace intermédiaire dont les usagers parviennent à maintenir une appropriation symbolique et matérielle bien qu'illégale, les marges de Harar sont une construction des politiques publiques, radicales dans leur définition, seulement tempérées dans leur mise en œuvre par le manque de moyens de la région.

## Se vivre marginal au centre

- 31 Des phénomènes de marginalisation sont également observables chez les familles qui n'ont pas encore fait l'objet d'un déplacement, mais qui se sentent sous la menace de l'expulsion. Cette menace entraîne un fort sentiment d'exclusion parce que ces familles ne sont pas Hararies, n'habitent pas dans des maisons traditionnelles et ne vivent pas selon les codes de la culture hararie valorisés par le classement. En effet, le processus de patrimonialisation ne concerne pas que le bâti, mais aussi une dimension immatérielle de la culture urbaine qui renvoie aux modes de vie des Hararis. Le processus de mise en

patrimoine, tout en construisant la culture hararie comme catégorie, stigmatise les cultures minoritaires du centre. Les représentants de ces autres cultures se retrouvent mis à l'écart au sein de l'espace patrimonial.

- 32 Cette marginalisation socio-culturelle est par ailleurs liée à la marginalisation de micro-espaces à l'intérieur même du périmètre classé : on se situe là à l'échelle de la parcelle, voire de la maison. Il s'agit d'espaces devenus indésirables selon les normes de la patrimonialisation du Jugol : les baraques en terre et tôle ondulée n'y ont plus leur place, certaines sont déclarées illégales ce qui facilite le principe de leur démolition. La marginalisation s'opère ici par l'invisibilité. Les familles concernées ont le sentiment que l'on ne s'occupe pas d'eux, la menace d'expulsion plane et des rumeurs courent quant à la démolition de leur maison.
- 33 Afin de comprendre ce processus de marginalisation au centre, penchons-nous sur l'étude des familles du *compound*<sup>20</sup> Mohamed Ali. La transformation de la maison Mohamed Ali en un centre culturel est prévue sans toutefois être encore précisément programmée, faute de moyens. La menace de l'expulsion et du relogement pèse sur ces quatorze familles. Nous avons voulu comprendre ce qui motive leur ancrage dans leur maison et dans le *compound*. Nous nous sommes pour cela intéressés à leurs modes de vie dans cet espace auquel ils se disent si attachés en dépit de conditions de vie souvent très précaires, et à leurs histoires familiales à Harar.
- 34 Toutes ces familles, sans exception, sont Amharas et chrétiennes orthodoxes. Elles révèlent dans leur discours un fort sentiment de discrimination, voire d'abandon pur et simple de la part des Hararis contre qui certains développent une franche rancœur à peine voilée dans les entretiens. « *Moi je suis Amhara et aujourd'hui il faut être Harari pour pouvoir vivre dans Jugol et travailler. Le gouvernement veut que seuls les Hararis habitent dans Jugol. Les Amharas, les Oromos, les Guraghes sont beaucoup plus nombreux, mais ils n'ont droit à rien.* »<sup>21</sup> Ce sentiment est alimenté par le fait que les Hararis sont majoritairement propriétaires dans le Jugol, et qu'ils sont à la tête de la région et de la municipalité. La mise en patrimoine alimente ainsi sans doute des tensions inter-ethniques dans le cas des familles de la maison Mohamed Ali qui sont menacées de déplacement. Il faut toutefois garder à l'esprit que le statut ressenti comme privilégié des Hararis provient aussi du fait qu'ils sont un groupe économiquement favorisé et donc moins souvent en situation de précarité.
- 35 À la question des origines, tous se disent de Harar, précisant parfois qu'ils sont du Jugol, voire « *de ce quartier* ». Ceux qui expliquent dans un second temps que leur famille (leurs parents ou leurs grands-parents) est venue d'une autre région précisent tous qu'elle est arrivée à Harar il y a longtemps (« *du temps d'Hailé Sélassié* »), et qu'eux-mêmes ont toujours vécu là. Ainsi, aucun n'est né en dehors de Harar, et la famille la plus récemment arrivée dans la maison Mohamed Ali s'y est installée il y a vingt ans.
- 36 Le sentiment d'ancrage dans la maison et plus généralement le *compound* est également fort. Ces familles se côtoient depuis plus de vingt ans et certaines sont liées entre elles. Les travaux d'entretien, notamment de peinture des façades, ont été régulièrement effectués dans les maisons, deux cuisines collectives ont été construites dans l'espace commun de la cour ainsi que des latrines, communes elles aussi. Il existe donc un investissement individuel ou collectif, à la mesure des moyens dont disposent les résidents, dans la maison et le *compound*. Dans les entretiens, les habitants évoquent « leur » quartier, celui où ils ont grandi, la proximité de l'*eder*, de l'école des enfants, des

commerces, le voisinage de la famille et des amis qui se reçoivent les uns les autres dans les maisons, la proximité des touristes et donc d'une source de revenus. Les entretiens mettent ici en lumière la faible mobilité spatiale des familles. Peu ont changé de quartier au cours de leur vie et la plupart, quel que soit leur âge, n'ont une réelle connaissance et une pratique régulière que de leur quartier.

- 37 Rendus indésirables dans la vitrine patrimoniale, un certain nombre de micro-espaces et les individus qui les occupent se trouvent marginalisés au cœur même de la ville historique : leur présence dans le centre est niée et leur légitimité à vivre là remise en cause.

## Conclusion

- 38 Olivier Lazzarotti a montré que le patrimoine fonctionnait selon deux logiques : il a à la fois besoin de se légitimer par un appel au sol (c'est la matérialité du patrimoine) et par un appel au passé, la référence à une histoire. La mise en patrimoine est déjà en soi « *un processus sélectif* » qui met en lumière certains traits d'une culture ou d'un ensemble urbain, processus normatif qui exclut et met en marge autant qu'il élit. Cette sélection s'opère selon deux modes, juridique et symbolique, l'appel au sol renvoyant à la « *valorisation de ce que l'on voit* », l'appel au passé à « *cette histoire unique qui a fait le lieu* » (Lazzarotti, 2003 : 98). Ces deux approches contribuent à créer une norme patrimoniale qui creuse l'écart entre les « *faiseurs* » ou les inventeurs du patrimoine, qui sont aussi les acteurs de sa mise en valeur, et les habitants du patrimoine qui ne tirent pas nécessairement le bénéfice de cette opération, en partie parce qu'ils n'en sont pas les destinataires. Ainsi à Harar constate-t-on la marginalisation spatiale des populations déjà les plus fragiles à la suite du phénomène patrimonial, et notamment celle des populations se trouvant en grande précarité résidentielle. Loin d'intégrer et de rassembler sous une bannière consensuelle, « *notre histoire commune* », le patrimoine contribue ici à l'éclatement et à l'exclusion sociale et spatiale des plus fragiles hors du centre.
- 39 Dans le classement du Jugol et les projets qui lui sont liés, notamment la mise en tourisme de la ville, tout renvoie par ailleurs à une identité hararie largement privilégiée dans l'opération de sélection et de valorisation de la mise en patrimoine. Perce en effet chez les Amharas, notamment chez les familles menacées de déplacement, un sentiment de négligence de la part des autorités voire d'exclusion. Ces familles sont « *de Harar* », mais ne sont et ne se sentent pas Hararis ; le classement et les projets appuient cette opposition. C'est ainsi que sont marginalisés des individus habitant le centre, la marge étant ici « *l'occasion de la mise en place de dispositifs visant à la relégation* » (Tadié et Sierra, 2008). Leur marginalité est économique et politique : d'une grande pauvreté, ils sont majoritairement non-Hararis et ont le sentiment que leur influence sur les prises de décision politiques qui concernent la ville et par conséquent leurs conditions de vie est réduite, pour ne pas dire nulle. Leur marginalité est également culturelle puisqu'ils sont devenus une minorité culturelle – et ethnique – de la ville patrimoniale. Loin d'être choisie, cette forme de marginalisation conduit à l'invisibilité et parfois à l'éviction physique de toute une frange de la population habitante désormais indésirable.

GRAVARI-BARBAS M. (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR.

LAZZAROTTI O., 2003, « *Tourisme et patrimoine* », *Annales de géographie* n° 629, p. 91- 110.

---

## BIBLIOGRAPHIE

BOSREDON P., 2009, *Habiter et aménager les centres anciens. Les reconfigurations du rapport des acteurs à la vieille ville par le classement au patrimoine mondial : une comparaison entre Harar en Éthiopie et Alep en Syrie*, thèse de doctorat, Université Rennes 2.

COURADE G., 1985, « Jalons pour une géographie de la marginalité en Afrique noire », *L'Espace Géographique*, n° 2, p. 139-150.

DORSO F., 2008, *La part d'ombre. Transactions et conflits entre les usages informels et les opérations de rénovation de la muraille de Théodose II à Istanbul*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg.

FASSIN D., 1996, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, n° 37-1, p. 37-75.

GIRAUT F., ROCHEFORT M., « Discussion : la marginalité socio-spatiale : une notion à déconstruire dans le contexte des villes du sud ? », *Revue Tiers Monde*, 1/2006, Armand Colin, n° 185, p. 14-16.

MOHAMUD K.A., BIANCHINI R., MAIMONE F., 2006, *Harar in maps. Atlas of the ancient walled city of Ethiopia*, Université de Rome, La Sapienza, CIRPS/HPNRS.

LEIMDORFER F., MARIE A., 2003, *L'Afrique des citadins. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Karthala.

MORELLE M., LAUMONIER L., 2006, « Introduction - Marges au cœur de l'urbain », *Revue Tiers Monde* 1/2006, n° 185, Armand Colin, p. 9-13.

REVAULT P., SANTELLI S. (dirs.), 2004, *Harar. Une cité musulmane d'Ethiopie*, Maisonneuve et Larose.

TADIE J., SIERRA A., 2008, « La Ville face à ses marges », *Autrepart*, Armand Colin, n° 45.

VERNIERE M., 1973, « A propos de la marginalité : réflexions illustrées par quelques enquêtes en milieu urbain et suburbain africain », *Cahiers d'études africaines*, vol. 13 n° 51, p. 587-605.

## NOTES

1. Cf. *marge et marginalité* dans *Le Petit Robert : 1537*, 2007.
2. Sierra A. et Tadié J. (dirs.), 2008, « La ville face à ses marges », *Autrepart*, n° 45, Armand Colin.
3. Cf. Bosredon, 2009.
4. Le harari, l'oromifa et l'amharique sont les trois langues les plus couramment parlées à Harar ; la plupart des habitants sont bilingues voire trilingues (dans leur langue maternelle et l'amharique et/ou le harari).
5. Central Statistic Agency. Projection de juillet 2011 basée sur les résultats du recensement national de 2007.
6. C'est-à-dire son patrimoine bâti, mais aussi tous les autres artefacts de la culture hararie (la vannerie, la poterie, les corans anciens...).
7. Le NUPI est aujourd'hui devenu le FUPI (Federal Urban Planning Institute) ; il s'agit de l'agence d'urbanisme de l'Etat fédéral éthiopien.

8. «FormuleAppel», Serge Santelli et les étudiants du DESS Ville, architecture et patrimoine au Maghreb et au Proche-Orient de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ateliers 2001, 2002 et 2003).

9. Il s'agit des critères de classement ii, iii, iv et v qui ont tous trait au patrimoine culturel : Harar doit « (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative (s) de l'histoire humaine ; (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible » (Unesco, Centre du patrimoine mondial, 2008, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, WHC.08/01).

10. Selon la désignation par le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco : <http://whc.unesco.org/fr/list/1189>.

11. « Les concessions de type indien sont apparues après l'intégration de la ville de Harar à l'Éthiopie à la suite de sa conquête en 1887 par Ménélik et, de fait, son ouverture aux étrangers. Parmi les commerçants qui s'installèrent dans la ville, venant de l'Inde, de Grèce, d'Arménie, d'Égypte, de Syrie et de France, ceux qui ont le plus marqué l'architecture domestique de Harar sont les Indiens » (Revault et Santelli, 2004, p. 229).

12. En 1996, 15 082 touristes (éthiopiens et étrangers) étaient recensés et 15 849 en 1997 d'après les chiffres du Tourism Department of the Harari People's National Regional State, Trade, Industry, Investment and Urban Development Bureau. Pour la période la plus récente, seuls les chiffres concernant les étrangers sont disponibles : leur nombre s'élevait à 4 500 en 2005 (Tourism Department). La modestie de ces flux oblige à s'interroger sur l'ambition touristique des autorités urbaines qui relève davantage du discours que d'un projet réel.

13. Selon l'Atlas régional de Harar et les chiffres de l'étude démographique de Harar réalisée en 1998, un tiers des maisons du Jugol ne sont pas équipées du tout en latrines. Les habitants utilisent en ce cas les quelques blocs de latrines collectives existants, la rivière ou l'espace public (ruelles et zones mal définies). Cf. Bosredon, 2009 : 289-291.

14. Le Jugol compte 34 590 habitants (CSA recensement 2007) pour une surface de 48 ha. Sa densité atteint donc 51 229 hab/km<sup>2</sup>, ce qui est très élevé (à titre de comparaison, 20 000 hab/km<sup>2</sup> est la densité de Stone Town, la vieille ville de Zanzibar).

15. La maison Menen porte le nom de l'épouse du Ras Téféri ; la maison Mohamed Ali était celle d'un riche commerçant indien. Des entretiens ont été réalisés dans trois des familles habitant dans la maison Menen (22 janvier 2008).

16. *Afocha* : association de voisinage, réservée aux adultes mariés. L'*afocha* organise principalement les mariages et les funérailles, et parfois les cérémonies sur les tombeaux. *Eder* : équ. à *afocha* en amharique.

17. *Equb* : association d'épargne.

18. *Aw*, pl. *awash* : terme désignant le tombeau d'un homme, et signifiant « père ».

19. Entretien avec une ancienne habitante de la maison Ras Téféri, mars 2008 (Harar).

20. *Compound* (terme anglais) ou *Ge abad* (terme harari) : enclot qui sépare l'espace privé de la maison et de la cour de l'espace public de la rue. Généralement délimité par une clôture (mur de pierre ou clôture plus légère). Des entretiens avec les quatorze familles du compound Mohamed Ali ont été réalisés entre janvier et mars 2008.

21. Entretien avec la famille n° 4 du *compound* Mohamed Ali, 11 mars 2008.

---

## RÉSUMÉS

La patrimonialisation de la vieille ville de Harar en Éthiopie, classée par l'Unesco en 2006, répond aujourd'hui à différents enjeux. Outil de développement économique et social, elle sert également la mise en œuvre de stratégies voire de crispations identitaires autour de la valorisation d'un groupe et de son histoire. C'est à la lumière de ces stratégies que peut se lire la construction de marges spatiales par les politiques urbaines ; ces marges se définissent comme des espaces de relégation permettant le rejet du non-patrimonial en dehors du périmètre classé. Ce processus peut renvoyer à l'exclusion hors de la vieille ville de certains habitants forcés au déplacement et au relogement en périphérie. Il renvoie également à la marginalisation au cœur même de la ville classée de certaines catégories de population stigmatisées par des modes de vie, des pratiques de la ville ou des activités économiques qui ne correspondent pas à la nouvelle image du centre historique de Harar.

The heritage process in the old city of Harar in Ethiopia, classified by Unesco in 2006, is now responding to different issues. As a tool for economic and social development and it also serves for the implementation of identity strategies and even tensions towards the development of a group and its history. As a result of these strategies, we can distinguish specific outside demarcated areas as a product of these urban policies. These outside demarcated areas are used to receive the rejected activities that arose out of the classified perimeter. This process results in the exclusion from the old town of some residents who are forced to resettle in the urban periphery. It also refers to the marginalization at the heart of the classified city of certain groups of people, stigmatized by their lifestyles, their practices or their economic activities that do not fit the new image of the historic center of Harar.

## INDEX

**Mots-clés** : patrimoine, valorisation, marginalisation, Éthiopie, Harar

**Keywords** : heritage, heritage development, marginalization, Ethiopia

## AUTEUR

**PAULINE BOSREDON**

UFR de Géographie et Aménagement EA 4477 Territoires, Villes, Environnement, Sociétés (TVES)

- Université Lille 1 Sciences et Technologies

pauline.bosredon@univ-lille1.fr